

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE DU 19 MARS 2025

ARRÊTE

Objet :

Arrêté modificatif pour délégation à un adjoint

LE MAIRE de la Commune de SERRIÈRES-DE-BRIORD (Ain),

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la démission au 04 janvier 2025 de Madame Valérie BERNARD de ses fonctions de 1<sup>ère</sup> adjointe au maire,

VU l'élection d'un nouvel adjoint lors de la séance du conseil municipal du 21 février 2025,

Vu le courrier de la Sous-Préfecture de BELLEY indiquant que l'article L 2122-32 du code général des collectivités territoriales précise que le maire et les adjoints sont officiers d'État Civil. La délégation à l'État Civil ne doit donc pas figurer dans un arrêté de délégation des pouvoirs du maire.

Considérant cette remarque, le présent arrêté modifie l'arrêté n° A\_2025\_02\_23 du 28 février 2025,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

Madame Corinne SABONNADIÈRE, 4<sup>ème</sup> Adjoint est déléguée à l'urbanisme. A ce titre, elle reçoit délégation de signature pour répondre au courrier quotidien relatif à ses attributions. Elle remplace le Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint, le 2<sup>ème</sup> adjoint ou le 3<sup>ème</sup> adjoint en cas d'empêchement de ces derniers dans les tâches de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde, déclenchement des messages d'alerte. Cette décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

Article 2 :

Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 :

Notification de cet arrêté sera adressée en Sous-Préfecture de BELLEY et au Service de Gestion Comptable de MONTLUEL.



Fait à Serrières de Briord  
Le 19 mars 2025  
Le Maire,

  
Daniel BÉGUET